

République Française
Registre des délibérations
du conseil municipal de la commune de Cussay

L'An deux mil vingt-quatre, le 14 Août à 20h30, par convocation en date du 09 Août 2024, le Conseil municipal s'est légalement réuni à Cussay, à la salle du conseil « Serge Brunet » au 14, rue Armand Béranger, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain ROCHER, Maire.

Adoption du compte rendu de la séance du 11 Juin 2024

1) Ouverture d'une ligne de trésorerie

Tous les membres en exercice étaient présents sauf Monsieur Frédéric DEZALAY.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne en tant que secrétaire de séance : Madame Charlène RIBREAU

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

Pouvoir : 0

Nombre de conseillers votants : 12

Affichée le : 16/08/2024

Transmis à la Sous-Préfecture le : 16/08/2024

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Puis, le conseil municipal procède à l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 Juin 2024.

DELIBERATION 2024_08_01

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Nomenclature de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires

Les lignes de trésorerie ne constituent pas des recettes budgétaires. Elles ont vocation à assurer le financement d'un besoin de trésorerie généré par un décalage temporaire entre le rythme des dépenses et celui des recettes, au sein des sections de fonctionnement ou d'investissement.

Monsieur Le Maire informe qu'afin de régler des dernières factures pour la réhabilitation de l'Auberge et les dépenses courantes de fonctionnement et dans l'attente des versements des soldes des diverses subventions (à recevoir 273 000€), il demandera aux membres du Conseil de l'autoriser à signer les documents nécessaires pour ouvrir un crédit de trésorerie auprès d'un établissement bancaire à hauteur de 170 000€.

Proposition des établissements bancaires au 09/08/2024 :

BANQUE	CAISSE D'EPARGNE	CREDIT AGRICOLE
DUREE	1 an	1 an
Taux variable	3,630%	3,727%
Marge de l'index	0,90%	1,32%
Taux global variable	4,53%	5,05%
FRAIS	300,00 €	255,00 €
Trésorerie	170 000,00 €	170 000,00 €

Index de référence = Euribor

Ensuite suit le débat :

Suite aux propositions reçues des banques Crédit Agricole et Caisse d'Epargne, Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil s'ils sont favorables pour une ouverture de ligne de trésorerie à hauteur de 170 000€ pour 1 an auprès de la Caisse d'Epargne au taux variable de 4.53%. Les Conseillers semblent favorables à cette proposition.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2024,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

La Caisse d'Epargne a fait la proposition suivante :

CARACTERISTIQUES

➤ Emprunteur :	COMMUNE DE CUSSAY
➤ Montant :	170 000,00 €
➤ Durée :	JUSQU'AU 09/09/2025
➤ Taux d'intérêt :	Euribor 1 semaine ¹ + 0,90%
[Base de calcul : exact/360]	Le 07/08/2024 Euribor 1 semaine = 3,630%
➤ Process de traitement automatique :	<ul style="list-style-type: none">• tirage : crédit d'office (ou virement BDF en option)• remboursement : débit d'office
➤ Demande de tirage :	aucun montant minimum
⊗ Créneau horaire de saisie :	1H 16H30 21H
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1 J + 2
➤ Demande de remboursement :	
⊗ Créneau horaire de saisie :	1H 16H30 21H
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1 J + 2
➤ Paiement des intérêts :	chaque mois/trimestre civil par débit d'office
➤ Frais de dossier :	300,00 € / prélevé une seule fois
➤ Commission d'engagement :	0,00 €
➤ Commission de mouvement :	0,00%
➤ Commission de non-utilisation :	0,10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de souscrire une ligne de trésorerie de 170 000 Euros auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions énumérées ci-dessus.
- d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 16 Août 2024

De l'affichage en date du : 16 Août 2024

ETAT DES DECISIONS

Vu l'article L2122-22 du Code des collectivités territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020_09_03 du conseil municipal en date du 1er Septembre 2020.

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note qu'aucune décision n'a été prise par Monsieur le Maire :

PROCHAINE RÉUNION :

PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX : 20h30

Mardi 03 Septembre 2024

La séance est levée à 21h15.

RÉCAPITULATIF DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AOUT 2024

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2024_08_01	OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE Nomenclature de l'acte : 7.1 Décisions budgétaires